



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Chichester

Séance ordinaire du conseil municipal de Chichester tenue le 8 décembre 2025 à 19h00, tenue au bureau municipal.

À laquelle étaient présents, en personne, son Honneur le maire Donald Gagnon, les conseillers Cameron Montgomery, Corey Bissonnette, Chrissy Ann Payne, Dustin Denault et Jacques Fleury.

Le conseiller Louis Schryer est absent.

La directrice générale, Alicia Jones, est présente.

**1. Ouverture de la réunion**

Le maire Gagnon souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

164-25/12

Proposé par Chrissy Ann Payne d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et amendé.  
Adopté

**3. Conflit d'intérêts (le cas échéant)**

Aucun.

**4. Adoption du procès-verbal**

165-25/12

Proposé par Cameron Montgomery que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 17 novembre 2025 soit adopté, avec corrections.  
Adopté

**5. Visiteurs**

Aucun.

**6. Rapport MRC du maire**

Le maire Gagnon donne un rapport verbal.

**7. Sujets à discuter**

166-25/12

Code d'éthique des élus

ATTENDU QUE le *Code municipal du Québec* et la législation provinciale applicable exigent que chaque municipalité adopte un Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le Code établit les valeurs, les principes éthiques et les normes de conduite attendus des élus municipaux dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE le Conseil considère essentiel de réaffirmer les principes d'intégrité, de transparence, de loyauté, d'impartialité et de responsabilité dans la gouvernance municipale;



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE le projet de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été présenté au Conseil pour examen et considération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cameron Montgomery d'approuver et d'adopter le Code d'éthique et de bonne conduite des élus, tel que présenté.

Adopté

167-25/12

Directive sur la langue française

ATTENDU QUE la municipalité est assujettie à la *Charte de la langue française* ainsi qu'aux exigences législatives et réglementaires connexes ;

ATTENDU QUE les municipalités sont tenues d'adopter une directive formelle régissant l'usage du français dans l'administration interne, les communications et les services publics ;

ATTENDU QUE le Conseil reconnaît l'importance de garantir le respect des obligations linguistiques tout en maintenant un service efficace à la population ;

ATTENDU QU' une directive sur la langue française a été préparée et soumise au Conseil pour adoption ;

IL EST PAR CONSÉQUENT proposé par la conseillère Chrissy Ann Payne et résolu que :

1. Le Conseil adopte par les présentes la Directive sur la langue française, telle que présentée ;
2. La Directive établit le cadre régissant l'usage du français dans l'administration municipale, les communications internes, la documentation et les communications destinées au public, conformément à la législation applicable ;
3. La Directrice générale est responsable de l'application, du suivi et de la mise à jour de la Directive selon les besoins ;
4. La présente résolution entre en vigueur immédiatement après son adoption.

Adopté

168-25/12

Subvention pour activités hivernales – MRC de Pontiac

ATTENDU QUE la municipalité de Chichester souhaite soutenir des initiatives favorisant la vitalité et le développement de sa communauté;

ATTENDU QUE la municipalité de Chichester souhaite organiser deux (2) soirées de patinage public en 2026 pour les résidents de la communauté, soit les 6 et 13 février;

ATTENDU QUE ces activités contribuent à la vie communautaire, à la participation citoyenne et à la promotion de la région;

IL EST PAR CONSÉQUENT proposé par Cameron Montgomery et résolu :

- D'autoriser la demande de financement auprès de la MRC de Pontiac afin de soutenir deux (2) soirées de patinage public au Complexe sportif du Haut-Pontiac;
- D'autoriser la demande de financement auprès de la MRC de Pontiac afin de soutenir les activités hivernales de la semaine de relâche.

Adopté

**8. Questions du public**

Aucune.



No de résolution  
ou annotation

### 9. Présentation des comptes

169-25/12

Proposé par Jacques Fleury d'approuver la liste des comptes payables pour le mois de novembre, tel que présentée.

Adopté

### 10. Correspondance

170-25/12

Soutien à la résolution de la MRC Pontiac concernant les pannes de courant et les services de télécommunications

ATTENDU QUE le Conseil des maires de la MRC Pontiac a adopté une résolution traitant des pannes de courant récurrentes et de leurs impacts sur la sécurité publique et les services essentiels de télécommunications ;

ATTENDU QUE les pannes de courant prolongées et les défaillances de communication présentent des risques importants pour les résidents, en particulier pour les populations vulnérables et les institutions critiques ;

ATTENDU QUE des services fiables d'électricité et de télécommunications sont essentiels à l'intervention d'urgence, à la sécurité publique et aux opérations municipales ;

IL EST PAR CONSÉQUENT proposé par Jacques Fleury et résolu que :

1. Le Conseil appuie par les présentes la résolution de la MRC Pontiac concernant les pannes de courant récurrentes et les impacts sur les services de Bell Canada ;
2. Le Conseil se rallie aux demandes de la MRC Pontiac pour une meilleure coordination, communication et fiabilité des services d'Hydro-Québec et de Bell Canada ;
3. Une copie de cette résolution soit transmise à la MRC Pontiac et à toutes les parties mentionnées, à des fins d'archivage.

Adopté

171-25/12

Soutien à la résolution de la MRC Pontiac concernant le Réseau de santé de l'Outaouais

ATTENDU QUE le Conseil des maires de la MRC Pontiac a adopté une résolution exprimant de sérieuses préoccupations concernant l'état actuel du réseau de santé dans la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE les résidents de cette municipalité sont directement touchés par les pénuries de médecins, l'accès réduit aux soins primaires et la vulnérabilité des services de santé en milieu rural ;

ATTENDU QUE le maintien de services de santé accessibles, stables et équitables est essentiel au bien-être et à la sécurité de notre population ;

IL EST PAR CONSÉQUENT proposé par la conseillère Chrissy Ann Payne et résolu que :

1. Le Conseil appuie formellement la résolution de la MRC Pontiac concernant la situation du réseau de santé de l'Outaouais ;
2. Le Conseil appuie les efforts et interventions de la MRC Pontiac auprès du Gouvernement du Québec concernant la protection et la pérennité des services de santé en milieu rural ;
3. Une copie de cette résolution soit transmise à la MRC Pontiac et à toutes les parties mentionnées, pour information.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**11. Varia**

Aucun.

**12. Séance à huis clos**

172-25/12 Proposé par Chrissy Ann Payne de tenir une séance à huis clos à 19 h 25.  
Adopté

173-25/12 Proposé par Chrissy Ann Payne de reprendre la séance en cours à 19 h 50.  
Adopté

174-25/12 Poste d'inspecteur municipal – Offre d'emploi  
Proposé par Jacques Fleury que la Municipalité approuve par les présentes que le poste d'inspecteur municipal soit offert conformément aux recommandations fournies.  
Adopté

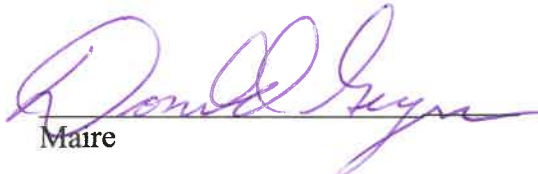
**13. Date de la prochaine réunion**

175-25/12 Proposé par Jacques Fleury que la prochaine réunion régulière du conseil ait lieu le lundi 12 janvier 2026.  
Adopté

**14. Clôture de la réunion**

176-25/12 Proposé par Chrissy Ann Payne que la séance soit levée à 19 h 55.  
Adopté

  
Directrice générale / Greffière-trésorière

  
Maire

Je, Donald Gagnon, maire, certifie que la signature de ce procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*